

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt trois

Le : **18 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 décembre 2023**

OBJET : D2023_9_6

**Convention de prêt avec le
Département de la
Charente**

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : IMARD C à THOS F ; LACOURARIE S à BRIANCON JP ; ROUHIER D à BUISSON M

Secrétaire de séance : VRIET Laure

Compte-tenu de l'évolution de l'offre médicale sur notre commune et du besoin supplémentaire de cabinets médicaux pour des médecins généralistes libéraux, le Centre de santé va être amené à changer de locaux. Ce centre sera installé en début d'année 2024 au sein de l'espace modulaire.

Un nouvelle convention de prêt doit donc être conclue avec le Département de la Charente selon les mêmes modalités et notamment :

- la mise à disposition à titre gratuit des locaux,
- la prise en charge par la commune des frais de fonctionnement (eau, électricité, ordures ménagères...),
- la réalisation de l'entretien des locaux par le personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable au changement de locaux et aux conditions de prêt. Il accorde l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 décembre 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19 décembre 2023

Le Maire,

Michel BUISSON